

Règlement du concours Drive & Discovery Days

1. Objectif et organisation

Au cours du mois de janvier 2024, les Drive & Discovery Days se dérouleront dans toutes les concessions faisant partie de D'Ieteren Mobility Company, dont le siège social est établi à Rue du Mail 50, 1050 Ixelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0542.545.843 (dénommée ci-après « D'Ieteren Mobility Company »).

Du 13 au 31 janvier 2024 inclus, un simulateur de course sera installé dans les showrooms de D'Ieteren Mobility Company participant à l'action. Celles et ceux qui le souhaitent pourront prendre place au volant et effectuer un tour de circuit. Les participant(e)s devront scanner un code QR et indiquer leurs coordonnées via un formulaire en ligne avant de pouvoir démarrer le simulateur. Tou(te)s celles et ceux qui transmettront leurs coordonnées auront une chance de remporter un coffret liberté Bongo d'une valeur de 200 euros à la fin de la période de l'action.

2. Conditions de participation et déroulement du concours

L'action se déroulera du 13 au 31 janvier 2024 inclus. Trois coffrets liberté Bongo d'une valeur de 200 euros seront distribués par Local Market Area (à savoir Auto Natie Group, Brussels Auto Group, D'Ieteren Centers et Jennes). Au total, 12 coffrets liberté Bongo seront donc offerts sur l'ensemble du périmètre de D'Ieteren Mobility Company.

Les personnes suivantes peuvent participer au concours :

- les visiteuses et visiteurs du showroom qui prendront place dans le simulateur de course pendant la période de l'action, scanneront le code QR sur le totem, saisiront correctement et complètement leurs coordonnées (prénom, nom, adresse e-mail, numéro de téléphone) dans le formulaire en ligne, et répondront à la question subsidiaire « Combien de visiteurs prendront place au volant des simulateurs de course installés dans toutes les concessions de auprès de votre concessionnaire sélectionné entre le 13/01/2024 et le 31/01/2024 à 18 heures ? »
- Les mineurs d'âge peuvent également participer au concours. S'ils sont déclarés gagnants, ils devront être accompagnés d'un adulte lorsqu'ils récupéreront leur prix.

Les personnes suivantes sont exclues de la participation au concours :

- Les membres du personnel de D'Ieteren Mobility Company et de ses filiales, et leurs parents au premier degré (partenaire, (beau-)père, (belle-)mère, (beau-)fils, (belle-)fille).

À la fin de l'action, trois gagnant(e)s seront désigné(e)s pour chaque Local Market Area. Les gagnantes ou gagnants seront ceux ou celles qui :

- auront saisi correctement et complètement leurs coordonnées (prénom, nom, adresse e-mail, numéro de téléphone) dans le formulaire en ligne ;

- auront répondu à la question subsidiaire « Combien de visiteurs prendront place au volant des simulateurs de course installés dans toutes les concessions de auprès de votre concessionnaire sélectionné » et dont le nombre indiqué correspondra exactement au nombre de participant(e)s ou s'en rapprochera le plus (tant les surestimations que les sous-estimations du nombre de participant(e)s seront prises en compte) ;
- auront valablement coché la case « J'accepte le règlement du concours » ;
- auront valablement coché la case « D'Ieteren Mobility Company et ses filiales peuvent utiliser mes données pour me contacter dans le cadre de ce concours ».

Pour déterminer la réponse à la question subsidiaire, tous les formulaires en ligne complétés par Local Market Area seront pris en compte, qu'ils aient été complétés correctement, entièrement et valablement ou non.

Pendant toute la durée de l'action, les client(e)s pourront prendre place dans le simulateur de course plusieurs fois et scanner ainsi plusieurs fois le code QR. Chaque participation offrira une nouvelle opportunité de gagner.

3. Principaux lots à remporter

Entre le 13 et le 31 janvier 2024 inclus, trois coffrets liberté Bongo d'une valeur de 200 euros seront distribués par Local Market Area (à savoir Auto Natie Group, Brussels Auto Group, D'Ieteren Centers et Jennes). Au total, 12 coffrets liberté Bongo seront donc offerts sur l'ensemble du périmètre de D'Ieteren Mobility Company.

Au plus tard le 28 février, les gagnant(e)s de ces prix seront informés personnellement par l'intermédiaire de l'adresse e-mail ou du numéro de téléphone saisi dans le formulaire en ligne. Le nom des gagnant(e)s pourra également être communiqué sur les réseaux sociaux de D'Ieteren Mobility Company et de ses filiales.

Les prix pourront être retirés jusqu'au 30 avril 2024 inclus dans l'une des concessions appartenant à D'Ieteren Mobility Company – à déterminer d'un commun accord à quelle concession exactement – pendant les heures d'ouverture normales telles qu'indiquées sur le site web de la concession concernée. Passé ce délai, si le prix n'a pas été retiré, D'Ieteren Mobility Company se réserve le droit de désigner d'autres lauréat(e)s.

Les prix ne pourront en aucun cas faire l'objet de discussions. Ils ne pourront pas davantage être convertis en tout ou en partie en espèces, échangés ou remplacés, pour quelque raison que ce soit. D'Ieteren Mobility Company se réserve le droit de convertir les prix annoncés en d'autres prix d'une valeur équivalente et – dans la mesure du possible – ayant des caractéristiques similaires. D'Ieteren Mobility Company n'est pas responsable des problèmes informatiques qui pourraient survenir sur le site web www.bongo.be au moment où les lauréat(e)s convertiront en cadeau leur code numérique.

3. Règlement du concours

Le règlement du concours peut être consulté sur le site internet pendant toute la durée du concours <https://www.dieterenmobilitycompany.be/fr/drive-discovery-days-concours>.

En prenant part au concours, les participant(e)s acceptent le règlement complet du concours, ainsi que toutes les décisions prises par D'leteren Mobility Company dans le cadre du concours. Ces décisions ont un caractère contraignant.

4. Vie privée

Les participant(e)s acceptent que leurs coordonnées soient utilisées par D'leteren Mobility Company, ses filiales et toutes les concessions qui lui appartiennent dans le cadre de ce concours.

Les concessions ci-dessous font partie de D'leteren Mobility Company :

D'leteren Centers:

- D'leteren Centers Zaventem
- D'leteren Centers Anderlecht
- D'leteren Centers Drogenbos

Brussels Auto Group:

- Brussels Auto Group Anderlecht
- Brussels Auto Group Buizingen
- Brussels Auto Group Dilbeek
- Brussels Auto Group Groot-Bijgaarden
- Brussels Auto Group Halle
- Brussels Auto Group Overijse
- Brussels Auto Group Ternat

Jennes:

- Jennes Aarschot
- Jennes Boortmeerbeek
- Jennes Leefdaal
- Jennes Machelen

Auto Natie Group:

- Auto Natie Kalmthout
- Auto Natie Kapellen
- Auto Natie Antwerpen
- Auto Natie Wilrijk
- Auto Natie Waasland
- Auto Natie Loenhout
- Auto Natie Mechelen
- Auto Natie Puurs
- Auto Natie Bornem
- Auto Natie Kontich
- Auto Natie Wommelgem

Toutes les données de contact relèvent de l'application de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et de toute réglementation belge en exécution du règlement général sur la protection des données (ou RGPD).

Les gagnant(e)s acceptent que leurs nom, photos et/ou un compte rendu du concours ou de ses résultats puissent être utilisés par D'Ieteren Mobility Company à des fins rédactionnelles ou publicitaires sans qu'ils ou elles ne puissent exiger la moindre indemnité dans ce cadre.

5. Responsabilité

D'Ieteren Mobility Company se réserve le droit de modifier unilatéralement l'organisation, les conditions de participation, le déroulement du concours et les prix si des circonstances particulières le requièrent. D'Ieteren Mobility ne pourra être tenue responsable de cette situation.

D'Ieteren Mobility Company se réserve le droit de vérifier l'authenticité des données des participant(e)s et de collecter des informations à ce propos avec tous les moyens qu'elle juge utiles. En cas de fraude ou de fausse déclaration dans le chef d'un(e) participant(e), D'Ieteren Mobility Company pourra décider d'exclure un(e) participant(e) de ce concours. La responsabilité de D'Ieteren Mobility Company ne pourra être engagée en cas de force majeure.

6. Litiges, droit applicable et juridiction

Les litiges relatifs à ce concours devront être communiqués par e-mail à l'adresse marketing@dieterenmobilitycompany.be, dans les 8 jours suivant la détermination des gagnant(e)s et la publication de leur nom sur n'importe quel canal de D'Ieteren Mobility Company et de ses filiales.

Le déroulement du concours ainsi que l'interprétation et l'exécution des règles actuelles sont soumis à la législation belge. En cas de litiges portant sur la réalisation, la validité, l'exécution, le respect et l'interprétation du règlement du concours, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents.

Les participant(e)s s'engagent, en cas de litige concernant l'application ou l'interprétation du règlement du concours, à d'abord essayer de trouver un arrangement à l'amiable en concertation avec D'Ieteren Mobility Company avant d'entamer une procédure judiciaire.